

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DOCUMENTAIRE DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION (SCD)**

Conformément aux statuts du SCD, un appel à candidatures est lancé auprès des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, ainsi que des étudiants de l'université Claude Bernard Lyon 1, pour la désignation de nouveaux membres du Conseil documentaire du SCD.

**Modalités de désignation**

Le Conseil documentaire est composé notamment de :

- 6 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'UCBL
- 3 étudiants de l'UCBL

Ils sont élus par leurs représentants respectifs au Conseil d'administration de l'UCBL.

**Missions du SCD**

Les missions du Service commun de la documentation sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ;
- Accueillir les usagers et les personnels exerçant leurs activités dans l'université, ainsi que tout autre public dans des conditions précisées par le conseil d'administration de l'université, et organiser les espaces de travail et de consultation ;
- Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support ;
- Développer les ressources documentaires numériques, contribuer à leur production et favoriser leur usage ; participer au développement de l'information scientifique et technique notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques ;
- Participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université;
- Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;
- Former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique

Le Conseil documentaire est présidé par le Président de l'Université. Il se réunit au moins une fois par an.